DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 FEVRIER 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Bibliothèque – demande de suvention auprès du Conseil Général des Yvelines

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 février 2015
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 février 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 février 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 12 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 février deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND*, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame LIBESKIND (sauf pour le dossier 15 A 00, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014, le Compte-rendu des Actes Administratifs, les dossiers 15 A 01a, 15 A 01b, 15 A 02a, 15 A 02b, 15 A 03a, 15 A 03b)

Avaient donné procuration :

Monsieur PERICARD à Monsieur LAMY
Madame LANGE à Madame MACE
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

N° DE DOSSIER : 15 A 04

OBJET : BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Madame ADAM

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Grâce à une réactualisation constante des collections, à une offre d'animation de qualité et à une politique dynamique d'accueil des classes (plus de 2000 scolaires accueillis chaque année), l'activité des bibliothèques est en progression de 9,8% avec plus de 339 000 prêts effectués en 2014 dont 64 000 pour la Bibliothèque George Sand, équipement de proximité très apprécié du public. Les deux sites confondus enregistrent en moyenne plus d'un millier d'entrées par jour d'ouverture.

La politique tarifaire vise à augmenter l'attractivité de la bibliothèque. La gratuité pour les jeunes Saint-Germanois et le tarif réduit pour les scolaires et étudiants hors commune permettent l'inscription de plus de 3 000 jeunes de moins de 26 ans. En 2013, la création d'un tarif individuel pour les adultes hors commune renforçait cette politique d'accès à cet équipement : un inscrit sur sept réside hors de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Le Conseil Général des Yvelines a mis en place une politique d'aide au fonctionnement des bibliothèques. La subvention est calculée au prorata du budget concernant les achats de livres, les abonnements et les travaux de reliure de l'exercice écoulé, sous condition d'un minimum de dépense de 0,61 € par habitant.

Le taux et le plafonnement sont variables en fonction du nombre d'habitants de la commune. Une majoration peut être obtenue, sous condition de rémunération d'un personnel de bibliothèque qualifié. Cette subvention est plafonnée à 30 500 € pour une ville de la taille de Saint-Germain-en-Laye.

La bibliothèque répondant à tous les critères, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2015.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention de fonctionnement au taux maximal auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2015
- signer tous les documents s'y rapportant

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye